

Garderie solidaire

Règlement intérieur

L'UDAF du VAR est une association loi 1901, créée en 1945. Elle réunit plus de 33 associations et mouvements familiaux dont les missions sont de défendre et représenter les familles.

L'UDAF agit dans les domaines du soutien aux personnes, de la santé, du handicap, de l'éducation, de la consommation, du logement, de la vie quotidienne et du soutien à la parentalité.

I- PRESENTATION DU DISPOSITIF

Présentation de la Garderie Solidaire

A travers sa **garderie solidaire**, l'Udaf 83 développe un dispositif **gratuit** et **innovant** favorisant le **répit parental**.

La garderie solidaire a pour objectif de **soutenir et accompagner les parents qui élèvent seuls leurs enfants de la ville de la Seyne-sur-Mer**.

A travers cette offre, l'Udaf du Var contribue à préserver l'équilibre familial et prévenir le burn-out parental pouvant entraîner des conséquences pour les parents, les enfants, la vie familiale et professionnelle.

Les **objectifs** de l'action sont multiples :

- Accompagner et soutenir les familles dans le cadre d'un **dispositif de répit parental**,
- Permettre aux parents **de souffler et de disposer de temps** pour les activités de loisirs ou les démarches personnelles,
- Bénéficier **d'un temps pour soi** dans un quotidien parfois compliqué,
- Renforcer les **relations parents-enfants** en leur donnant l'occasion d'avoir des moments privilégiés,
- Proposer un **service d'accueil et d'accompagnement** de qualité aux publics cibles assurés par des professionnels compétents (animation, socio-éducatif, ...).

Dans le cadre de la garderie Solidaire, l'Udaf 83 pourra **accueillir jusqu'à 15 enfants**.

Les bénéficiaires

Le dispositif est destiné aux parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) : **familles monoparentales, l'autre parent en mission professionnelle, hospitalisé, éloignement géographique, ...**

La garderie solidaire est dédiée aux **enfants âgés de 3 à 11 ans**.

Les parents doivent résider à La Seyne-sur-Mer.

Encadrement

La **sécurité** et le **bien-être** des enfants constituent une priorité au sein de la garderie solidaire. Ainsi, des **professionnels diplômés de l'animation** encadrent les enfants durant les temps d'accueil (ex : titulaire du BAFA, BPJEPS, ...).

Un partenariat de mise à disposition de personnel est engagé avec la **Centre Social et Culturel Nelson Mandela**.

Les taux d'encadrement respecteront les critères suivants :

- Un animateur pour 10 enfants âgés de 7 à 11 ans, maximum
 - Un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 3 à 6 ans maximum.
- Les diplômes des professionnels encadrants respecteront les obligations légales propres au secteur de l'animation.

A cela se rajoute une offre de **professionnels** au sein de l'espace parent de la garderie solidaire. Ils seront à l'écoute des **parents** pour les accompagner et les conseiller autour du répit parental, de l'estime de soi, la remobilisation sociale et professionnelle, et de l'insertion.

II- MODALITES ET ORGANISATION DE LA GARDERIE

Lieu

Dans le cadre d'un partenariat, l'Udaf 83 propose ce dispositif en partenariat avec le **Centre Social et Culturel Nelson Mandela**

Le Centre Social met à disposition, à titre gracieux, ses locaux actuels de l'espace enfant.

Ces locaux sont **homologués** à l'accueil d'enfants à partir de 3 ans.

La garderie solidaire a donc lieu à :

Centre Social et culturel Nelson Mandela
35 esplanade Josiane Christin
83500 La Seyne-sur-Mer

Jours et horaires d'ouverture de la garderie

La garderie solidaire fonctionne un samedi par mois sur des horaires dits *atypiques* : à savoir le **samedi après-midi de 14h00 à 18h00**.

Les dates du planning de l'année en cours sont fixées et sont jointes au présent règlement intérieur ou sur les différents supports de communication de l'Udaf 83.

Les parents s'engagent à déposer leurs enfants **entre 14h00 et 14h30** et à les récupérer **entre 17h00 et 18h00** maximum.

Seules les personnes majeures et déclarées sur la fiche d'inscription peuvent venir récupérer les enfants.

Une vigilance particulière est demandée concernant le respect des horaires. **En cas de retard et d'abus**, l'Udaf 83 se réserve le droit de ne plus accepter la famille.

Tarif

La garderie solidaire est **gratuite** pour tous.

Conditions d'admission et inscription

Pour rappel, le dispositif de garderie solidaire s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans, issus de parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s).

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable obligatoire.

Afin d'obtenir le dossier d'inscription ou de plus amples informations, il est nécessaire de contacter la garderie solidaire de l'Udaf 83 par téléphone ou d'envoyer un mail à l'adresse mail suivante :

garderiesolidaire@udaf83.fr
07 64 52 65 89

Le **formulaire d'inscription** doit être dûment rempli et doit y être joint les documents suivants complétés et signés :

- Fiche sanitaire : copie des vaccins, copie carte vitale
- Fiche « protection des données »
- Fiche « autorisations et engagements parentaux »
- Attestation « droit à l'image d'un enfant et du parent »
- Le règlement intérieur
- Copie livret de famille
- Attestation de responsabilité civile
- Attestation de quotient familial (CAF ou MSA)

L'inscription est effective une fois l'intégralité des documents réceptionnés et après avoir reçu un **mail/sms de confirmation** de la part des services de l'Udaf 83.

Fonctionnement des réservations

Les familles planifient la présence de leur enfant au maximum 7 jours avant la date souhaitée (*possibilité de planifier pour plusieurs dates*). La **réservation des jours** de garderie se fait par téléphone, SMS ou mail :

garderiesolidaire@udaf83.fr - 07 64 52 65 89

Elle sera **confirmée par mail et SMS par les services de l'Udaf 83**. L'inscription aux jours souhaités de garderie solidaire est effective une fois que les familles ont réceptionné une **confirmation d'inscription** de la part de l'Udaf 83. Il ne faut pas se présenter à la garderie solidaire si vous n'avez pas reçu ce mail/ SMS. Afin que chacun puisse profiter de la garderie solidaire, l'Udaf 83 se réserve le droit d'établir un roulement quant à l'accueil d'un même enfant.

Il est possible d'annuler une réservation jusqu'au vendredi 14h00 pour le lendemain, jour de la garderie solidaire. Passé ce délai, il n'est plus possible d'apporter des modifications au planning.

De ce fait, toute modification tardive pourrait compromettre l'inscription

de son enfant au prochain samedi.

L'Udaf 83 se réserve le droit d'annuler le temps de garderie prévu pour toutes raisons spécifiquement liées à l'accueil des enfants (sécurité, encadrement, ...) ou pour toutes autres raisons indépendantes de sa volonté. Le cas échéant, les familles seront informées au préalable, dans le meilleur délai possible.

Responsabilités et assurances

L'inscription à la garderie solidaire de l'Udaf 83 implique de la part des familles une **acceptation pleine et entière** du présent **règlement intérieur** et des modalités du déroulement de l'évènement.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus. Pour préserver votre sécurité au sein des locaux de la garderie, le parent doit prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité et au règlement intérieur.

Il revient aux parents de prévoir une **assurance responsabilité civile** pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles d'occasionner aux tiers pendant les horaires de fonctionnement de la garderie solidaire.

L'Udaf 83 a souscrit auprès de la MAIF, une **assurance** qui couvre les locaux mis à disposition par le partenaire et son activité de garderie solidaire.

La responsabilité du personnel affectée à la garderie solidaire n'est en aucun cas engagée en dehors des horaires indiqués ci-dessus et en dehors du lieu d'accueil. Le personnel est tenu de remettre l'enfant aux parents ou à la personne désignée.

Un adulte doit obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'à l'intérieur de la garderie. A l'issue de la journée, le personnel de la garderie solidaire est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou aux personnes majeurs et habilités à venir chercher l'enfant (avec carte d'identité). Aucun enfant ne

peut arriver ou partir seul de la garderie.

Règles de vie

Une tenue correcte est exigée des enfants et du personnel.
Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités.
Les parents sont tenus d'apporter le nécessaire pour le bien-être de l'enfant, si besoin selon leur âge : vêtement de rechange, doudou, sucette, ...
Les affaires et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
L'UDAF 83 ainsi que le personnel ne sont pas responsables en cas de perte ou vol.

Tous les objets susceptibles de représenter un danger quelconque ainsi que les objets de valeur sont interdits.

Les enfants accueillis à la garderie se doivent :

- De respecter leurs camarades
- De respecter le personnel encadrant (règles de politesse, respect des consignes données, ...)
- De respecter les locaux et le matériel
- De respecter les règles de sécurité

Les jeux mis à disposition des enfants doivent rester à la garderie et en aucun cas être apportés à la maison.

En cas de **non-respect de l'ensemble de ces règles de vie**, des sanctions pourront être décidées en fonction de la gravité et de la nature des actes commis :

- Nettoyage des dégradations
- Réparation, à la charge des parents du matériel endommagé
- Renvoi temporaire ou définitif.

En tous les cas, un temps d'échanges avec les parents sera engagé.

Une **collation** sera servie **gratuitement** aux enfants. Si l'enfant a des

allergies ou contre-indications, il est nécessaire que la famille fournisse la collation.

Santé

Les enfants sont soumis aux vaccinations prévues par les textes réglementaires en vigueur sauf contre-indication attestée par un certificat médical.

Le personnel est informé de l'état de santé de l'enfant via **la fiche sanitaire** :

- De la copie des vaccins
- Des risques d'allergies alimentaires
- De tous régimes alimentaires spécifiques liés à la santé de l'enfant (diabète par exemple, ...)
- Des spécificités **de l'enfant**, des **modalités d'accueil de l'enfant à prendre en compte** et de la **procédure** à tenir en cas d'urgence
- De tous risques liés à la santé de l'enfant (asthme, épilepsie, etc.)

Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants par l'équipe de la garderie solidaire.

Une trousse de secours est mise à disposition en cas de besoin basique (plaie, désinfection, ...)

La garderie solidaire n'est pas une structure médicalisée. Aussi, tout enfant devant bénéficier de soins ou d'accueils spécifiques ne pourra être accueilli.

Le personnel se réserve le droit d'accepter ou de refuser un enfant malade à son arrivée. Aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse ne peut être gardé. Si l'enfant est malade ou fiévreux, le personnel demandera aux parents de venir le rechercher.

Mesures d'urgences

En cas d'accident d'un enfant, des mesures seront actées :

En cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins

En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le personnel fait appel aux urgences médicales :

- SAMU : 15
- POMPIER : 18
- NUMERO D'URGENCE : 112
- Centre antipoison du var : 04.91.75.25.25
- SOS médecin : 04.94.14.33.33

En cas de transfert, l'enfant ne sera pas transporté dans un véhicule personnel, la famille sera prévenue.

Dans tous les cas, les parents seront prévenus par l'équipe de la garderie solidaire.

Données personnelles et RGPD

Des données sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire à la garderie. Ces données sont traitées et conservées dans un **environnement sécurisé**, et seront **archivées** selon les durées légales en vigueur. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez **d'un droit d'accès aux informations** vous concernant, ainsi qu'un **droit de rectification, d'opposition, de limitation de traitement et de suppression** que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à institution@udaf83.fr

Vous pouvez effectuer la même démarche pour toute demande d'information relative à la politique générale de sécurité des données de l'Udaf 83.

Espace parents :

Une salle sur les horaires d'ouverture de la garderie est **mise à disposition des parents** afin de prendre un café, et échanger.

Des activités pourront être organisées et programmées sur différents thèmes.

Les parents devront respecter le règlement intérieur de l'espace parent.

Cette salle est **interdite aux enfants**.

III- Renseignements & Inscriptions

> > La garderie solidaire de l'Udaf 83 :

- 07.64.52.65.89.
- garderiesolidaire@udaf83.fr
- www.udaf83.fr
- Adresse postale :
UDAF 83- Garderie solidaire
15 rue Chaptal
CS 70 585
83041 Toulon Cedex 9

